



CABINET DU PREFET

Paris, le 07 JUI 1996

96 VP 01328

Monsieur le Professeur,

Par lettre en date du 31 mai 1996, vous avez sollicité l'autorisation de jouer de la musique dans les rues et places publiques de Paris du vendredi 7 juin au dimanche 9 juin prochain.

J'ai le regret de vous confirmer qu'il n'est pas apparu possible de réserver une suite favorable à ce projet.

En effet, la voie publique n'a pas vocation à servir de cadre à des opérations de cette nature. Une autorisation, même à titre exceptionnel, constituerait un précédent dont ne manqueraient pas de se prévaloir d'autres demandeurs pour la réalisation de projets similaires, que les nécessités d'ordre et de sécurité publics ne me permettent pas d'envisager.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet de Police,

Pour le Préfet de Police,  
Le Préfet, Directeur du Cabinet



Pierre MULLER

Professeur Hans GAMPER  
Kant. Erziehungsberatung Bern  
Effingerstr 12

3011 BERN

SUISSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

9. Boulevard du Palais - 75195 PARIS R P - Tél. : 53.71.53.71 / 53.73.53.73

Facilitez vos démarches administratives - Avant de vous déplacer, téléphonez au : 36.67.22.22 (1.46 F la minute)